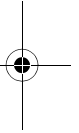
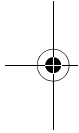


# Garantie Limitée

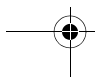
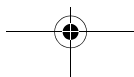
Les conditions générales les plus récentes de la garantie limitée de Toshiba sont disponibles sur notre site Web :

[www.toshiba.fr/pc/services](http://www.toshiba.fr/pc/services)  
[www.toshiba.be/services](http://www.toshiba.be/services)  
[www.toshiba.ch/services](http://www.toshiba.ch/services)



[www.toshiba-europe.com/computers](http://www.toshiba-europe.com/computers)

**TOSHIBA**  
Leading Innovation >>>



Garantie limitée Toshiba

# Garantie limitée Toshiba

## Couverture de garantie

### a. Garantie du Système

Toshiba garantit les PC portables, les Tablet PC et les PC tout-en-un Toshiba (« Système ») vendus pour la première fois à un utilisateur final contre toute défaillance des composants ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant la période de garantie (Période de garantie) de douze (12) mois. La période de garantie prend effet à compter de la date d'achat. Votre facture d'achat d'origine (ticket de caisse) qui indique la date d'achat, le numéro de modèle et le numéro de série du Système, est la preuve de la date de votre achat.

Cette garantie n'est applicable que dans les pays couverts par cette garantie limitée pour votre produit, c'est-à-dire dans n'importe quel pays où Toshiba ou ses fournisseurs de services agréés offrent un service de garantie soumis aux conditions générales de cette garantie. La liste des pays couverts est fournie à la fin de la garantie limitée Toshiba.

Cette garantie couvre les coûts des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires à la remise en état de fonctionnement de votre Système. Il se peut que les réparations sous garantie impliquant des aspects linguistiques de votre Système (p.ex. le clavier, les logiciels) ne puissent pas être réalisées dans une langue autre que la langue principale utilisée dans le pays où le service est demandé. Toshiba décidera de réparer ou de remplacer les pièces ou les Systèmes défectueux couverts par cette garantie par des nouvelles pièces, par des pièces remises à neuf ou par des Systèmes dont les performances sont équivalentes aux nouveaux produits. Tout Système (ou toute pièce) réparé ou remplacé dans le cadre de cette garantie limitée sera couvert pour le reste de la période de la garantie initiale s'appliquant au Système ou à la pièce ou pendant trois (3) mois à compter de la date de remplacement (au dernier terme échu). Tous les Systèmes et pièces de rechange remplacés dans le cadre de cette garantie deviennent la propriété de Toshiba.

Cette garantie limitée n'affecte pas vos droits prévus par la loi.

### b. Garantie limitée des accessoires et des logiciels

La présente garantie limitée ne s'applique pas aux accessoires Toshiba. En cas de dysfonctionnement, reportez-vous aux conditions générales de la garantie limitée des accessoires.

Toshiba ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, pour les logiciels préinstallés concernant la qualité, les performances, la commerciabilité ou les aptitudes pour une tâche particulière. Toshiba se refuse également à garantir que les fonctions contenues dans le logiciel vont répondre à vos besoins ou que le fonctionnement du logiciel sera continu ou exempt d'erreurs. Par conséquent, sauf stipulation contraire, le logiciel est vendu « en l'état ». Les seules obligations de Toshiba concernant le logiciel

distribué par Toshiba sous la marque Toshiba sont établies dans l'accord de licence de l'utilisateur final ou de licence de programme applicable passé entre vous et le développeur de logiciels.

### **1. Produits avec média de remise en état**

Si votre système est accompagné d'un média de remise en état, notez que vous devez conserver ce média en lieu sûr car vous n'avez droit qu'à un seul média et vous êtes responsable de la sauvegarde du média.

### **2. Produits avec option reprise système**

Si votre système est accompagné de l'option reprise système, vous devez copier les fonctions préinstallées sur votre disque dur sur un CD ou un DVD et conserver ce média en lieu sûr. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Manuel d'utilisation.

### **3. Produits sans logiciel**

Dans le cas où le Système est fourni sans logiciel préinstallé, veuillez noter que ni le média de remise en état, ni l'option reprise système sont inclus. Selon le système d'exploitation choisi, seules certaines fonctionnalités limitées pourront être disponibles. Toshiba décline de toute responsabilité potentielle concernant ces fonctions limitées. Toute erreur ou tout dysfonctionnement résultant de l'installation d'un système d'exploitation ne sont pas couverts par la présente garantie.

## **c. Unités remplaçables par le client**

Toshiba peut fournir et expédier à l'utilisateur les unités remplaçables par le client, telles que l'adaptateur. Dès réception, par le client, de la pièce à remplacer, la pièce d'origine devient la propriété de Toshiba. Sur demande de Toshiba, la pièce d'origine devra être renvoyée à Toshiba aux frais de Toshiba. Si Toshiba ne reçoit pas la pièce d'origine dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception par le client des instructions d'expédition, la valeur à la revente de la pièce à remplacer sera facturée au client.

## **Exclusions de garantie et de responsabilité**

La garantie limitée concernant votre Système est soumise aux exclusions et restrictions suivantes :

### **a. Exclusions**

Cette garantie limitée ne porte pas sur :

## Garantie limitée Toshiba

---

1. Un Système non fabriqué par ou pour Toshiba, ou vendu à un utilisateur final dans un pays non couvert par la présente garantie.
2. Tout Système qui a été endommagé ou s'est avéré défectueux (a) du fait de l'utilisation du Système autre que l'usage normal auquel il est destiné, de l'utilisation du Système sans respecter le Manuel d'utilisation ou d'autres utilisations inappropriées, traitement inadéquat, virus ou négligence envers le Système; (b) du fait de l'utilisation de pièces détachées non fabriquées ou vendues par Toshiba; (c) du fait de la modification du Système; (d) du fait de l'intervention par toute entité autre que Toshiba ou ses fournisseurs de service agréés; (e) du fait du transport ou du conditionnement inappropriés lors du renvoi du Système à Toshiba ou au fournisseur de service agréé; ou (f) du fait de l'installation incorrecte de produits tiers (par exemple, des cartes d'extension de mémoire).
3. Tout Système ou pièce détachée de ce dernier dont l'étiquette ou le numéro de série ont été modifiés ou rendus illisibles.
4. La perte ou l'endommagement de programmes, données ou supports de stockage amovibles. Vous êtes responsable de l'enregistrement (sauvegarde) de tous les programmes, média de remise en état, données ou supports de stockage amovibles. Toshiba peut choisir de remplacer le Système soumis aux services de la garantie par un Système fabriqué de qualité égale et, donc, toutes les données que vous aurez stockées dans votre Système d'origine vous seront définitivement inaccessibles.
5. L'usure normale des pièces fonctionnelles, c'est à dire des pièces qui demandent un remplacement périodique durant l'usage normal du système, comprenant sans restrictions les batteries, les adaptateurs de courant et autres pièce d'apparence. La garantie des batteries est limitée à douze (12) mois en raison de la nature du produit, quelle que soit l'extension de garantie ou les services achetés ou offerts en sus de la présente garantie limitée.
6. Endommagement cosmétique comme par exemple des égratignures et des entailles, des claviers, des protections ou des pièces en plastique égratignés, bosselés ou décolorés.

Si le Système ne bénéficie pas de la présente garantie limitée en raison de l'un des motifs susmentionnés, Toshiba peut toujours proposer une réparation sur demande du client. Dans ce cas, Toshiba est en droit de facturer au client les pièces, la main d'œuvre et les frais encourus. En outre, Toshiba se réserve le droit de facturer au client l'élaboration du devis.

Toshiba ne prend en charge aucun coût de transport/livraison/assurance, taxes d'importation, impôts, frais de licence, et aucun frais de communications téléphoniques/fax qui auraient été générés par la défaillance du Système.

## b. Clause d'exclusion de garantie

A l'exception de la garantie expresse fournie et dans la limite permise par la législation en vigueur, Toshiba, ses revendeurs agréés et ses fournisseurs de service agréés n'émettent aucune garantie s'appliquant à votre Système. Toshiba exclut explicitement toute autre responsabilité expresse ou implicite, dans la limite autorisée par la législation. Notamment, sans limitation de la validité générale de l'exclusion, toute condition tacite relative à la commerciabilité, à la qualité suffisante, à l'adéquation à un but spécifique et/ou la non violation de droits tiers est exclue aussi bien de contrat que d'acte non autorisé. Toutes garanties tacites qui seraient imposées par la loi sont limitées à la durée de la garantie expresse limitée offerte par Toshiba dans la limite permise par la législation en vigueur. Dans la limite autorisée par les lois en vigueur, Toshiba et ses fournisseurs ne garantissent en aucun cas la (1) dégradation, perte ou destruction d'enregistrements, de programmes, de données ou de supports de stockage amovibles et (2) tout dommage (y compris les dommages directs et indirects, la perte de bénéfice commercial, les pertes de revenus ou autres dommages spéciaux allant au-delà du dommage causé, ainsi que d'autres dommages secondaires ou consécutifs à la suite de violation de garantie, de violation de contrat, de responsabilité sans faute, d'acte non autorisé ou de tout autre fait), qui résultent de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser des produits et/ou des documents écrits fournis même si Toshiba, ses fournisseurs, ses représentants, ses fournisseurs de services ou revendeurs agréés ont été informés de la possibilité de tels dommages ou de toute réclamation déposée par un tiers. Toute responsabilité non exclue par Toshiba ou ses fournisseurs sera limitée au prix d'achat du Système.

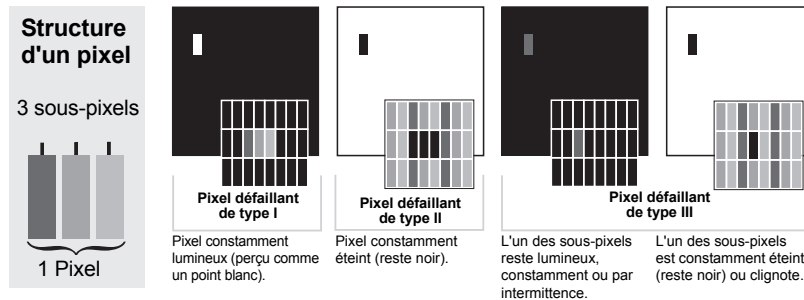
## Politique relative aux écrans LCD

Pour que votre écran Toshiba diffuse des images de couleurs vives et brillantes, un nombre extrêmement élevé de pixels est nécessaire. Le terme « pixel » est le nom donné aux points d'image à l'écran. Chaque pixel est constitué de trois sous-pixels, chacun d'entre eux étant composé d'une couleur de base (rouge, vert et bleu). Par exemple, un écran de 15 pouces avec une résolution de 1 024 x 768 peut contenir environ 786 000 pixels, soit 2,36 millions de sous-pixels.

Tous les écrans LCD Toshiba utilisent la technologie de pointe TFT (Thin Film Transistor) ou CSV (Clear Super View) ultrabrillante. En raison de la complexité du processus de fabrication et du nombre extrêmement élevé de pixels, il est techniquement impossible d'éviter que certains pixels de l'écran soient défectueux, et restent allumés ou éteints de manière permanente (restent constamment éclairés ou constamment noirs). Afin d'éviter ces pixels défectueux, la fabrication d'écrans LCD chez Toshiba fait l'objet de contrôles de qualité très sévères, conformément à la norme ISO 9241-307 (Classe II de défauts).

Garantie limitée Toshiba

En tant que fabricant d'écrans LCD de grande qualité, nous souhaitons vous offrir la meilleure qualité possible. C'est pour cette raison que nous avons défini précisément le type et le nombre de pixels défectueux qui vous autorise à bénéficier de la réparation ou du remplacement de votre écran. Le graphique suivant présente les différents types de pixels défectueux.



Le tableau ci-dessous indique le nombre maximum autorisé de pixels défectueux sur votre écran LCD Toshiba, ainsi que leur type. Si vous avez un nombre de pixels défectueux plus important, qu'il s'agisse de pixels de type I, II ou III, vous avez droit à effectuer une réclamation au titre de la garantie. Dans ce cas, veuillez contacter le Centre de support Toshiba ou le fournisseur de services agréé Toshiba de votre choix pour effectuer une réclamation au titre de la garantie.

**Nombre maximum acceptable de pixels défectueux :**

Modèle d'écran*	Pixel défectueux de type I	Pixel défectueux de type II	Pixel défectueux de type III
WSVGA (1 024 x 600)	2	2	4
XGA (1 024 x 768)	2	2	4
WXGA (1 280 x 768)	2	2	5
WXGA (1 280 x 800)	3	3	6
SXGA (1 280 x 1 024)	3	3	7
HD (1 366 x 768)	3	3	6
SXGA+ (1 400 x 1 050)	3	3	8
WXGA (1 440 x 900)	3	3	7
HD+ (1 600 x 900)	3	3	8
UXGA (1 600 x 1 200)	4	4	10
HD+ (1 680 x 945)	4	4	8
WSXGA (1 680 x 1 050)	4	4	9
FHD (1 920 x 1 080)	5	5	11
WUXGA (1 920 x 1 200)	5	5	12

\* Pour connaître le type de votre modèle d'écran (XGA 1 024 x 768 par exemple), consultez les informations techniques de votre produit.

## Accès au service de garantie

La Garantie limitée Toshiba comprend un service de garantie en Magasin ou en Atelier. Dans certains pays, une Garantie Enlèvement et Retour est proposée. Pour connaître la couverture locale, contactez Toshiba ou un prestataire de services agréé.

Le service de garantie sera soumis aux conditions générales suivantes :

1. Le service de réparation est disponible pour les Systèmes achetés et situés dans un pays où Toshiba ou ses fournisseurs de services agréés offrent un service de garantie soumis aux conditions générales de cette garantie limitée. Les réclamations dans le cadre de cette garantie limitée seront honorées uniquement si elles sont présentées au cours de la période de garantie.
2. Reportez-vous à la liste des contacts de Toshiba et de ses fournisseurs de service agréés présents dans les différents pays à la fin du livret de garantie.
3. Avant de contacter Toshiba, veuillez :
  - Vérifier que votre Système est chargé/branché sur le secteur et mis correctement sous tension ;
  - Réinitialiser le Système selon sa configuration d'origine en retirant les accessoires et les branchements externes. Les logiciels récemment installés peuvent provoquer certains problèmes. Veuillez les désinstaller, débrancher tous les appareils de stockage à distance ou tout autre périphérique, et retirer les disquettes, les CD-ROM, les cordons d'alimentation, etc. ;
  - Consulter le Manuel d'utilisation et lire les astuces concernant le fonctionnement et le dépannage de votre Système ;
  - Noter le nom de votre Système, le modèle, le numéro de série, la configuration du matériel et du logiciel et faire une description du problème (par exemple, messages d'erreur apparaissant à l'écran) ;
4. Appelez le service technique de Toshiba dans votre pays de résidence. Toshiba tentera de résoudre le problème par téléphone et peut avoir besoin de votre aide pour réaliser les procédures habituelles de diagnostic relatives à l'appel. Si le support technique de Toshiba isole des défauts de fonctionnement matériels sur votre Système, un numéro d'identification et des instructions vous seront communiqués de la façon la plus pratique (par exemple, fax, e-mail, de vive voix).
5. Si votre Système bénéficie du service de Garantie d'Enlèvement et Retour, Toshiba organise l'enlèvement de l'unité défectueuse chez vous, la répare et vous la renvoie. Toshiba prend à sa charge tous les frais de réparation, de logistique et d'assurance de ce processus.

## Garantie limitée Toshiba

---

6. Selon les termes du service de Garantie en Magasin ou en Atelier, vous devez remettre votre Système Toshiba accompagné de la batterie, du cordon d'alimentation et de l'adaptateur CA à un fournisseur de service agréé Toshiba pour sa réparation dans le cadre de la garantie et vous organiser pour le récupérer une fois réparé. Vous devez avancer tous les frais de transport, de taxes ou de droits liés au transport du Système à destination et en provenance du fournisseur de service agréé Toshiba. De plus, il est de votre responsabilité d'assurer le Système pour sa livraison et sa récupération étant donné que ni Toshiba ni la société offrant le service de garantie au nom de Toshiba ne se font responsables des dommages ou des pertes qui peuvent avoir lieu pendant le transport.

## Inscription

Enregistrez maintenant votre garantie à l'adresse suivante :

[www.toshiba.fr/pc/garantie](http://www.toshiba.fr/pc/garantie)  
[www.toshiba.be/enregistrement](http://www.toshiba.be/enregistrement)  
[www.toshiba.ch/enregistrement](http://www.toshiba.ch/enregistrement)

Cette inscription nous permettra de vous proposer un service rapide si vous avez besoin que votre produit soit réparé alors qu'il est couvert par la garantie et de vous envoyer des informations sur les dernières mises à jour et les révisions des pilotes, des détails sur les nouveaux produits et les offres spéciales afin que vous tiriez le meilleur parti de votre produit Toshiba.

Les conditions générales les plus récentes de la garantie limitée de Toshiba sont disponibles sur notre site Web :

[www.toshiba.fr/pc/services](http://www.toshiba.fr/pc/services)  
[www.toshiba.be/services](http://www.toshiba.be/services)  
[www.toshiba.ch/services](http://www.toshiba.ch/services)



# Couverture géographique

Vous trouverez ci-dessous la liste des pays couverts par la garantie limitée Toshiba pour vos produits.

Vous trouverez les coordonnées de notre centre d'assistance Toshiba ou de nos revendeurs agréés à l'adresse :

[www.toshiba-europe.com/asp-locator](http://www.toshiba-europe.com/asp-locator)

Country
Austria
Belgium
Bosnia & Herzegovina
Bulgaria
Côte d'Ivoire
Croatia
Cyprus
Czech Rep.
Denmark
Estonia
Finland
France
Germany
Greece
Hungary
Iceland
Ireland
Israel
Italy
Latvia
Lithuania
Luxembourg
Macedonia
Malta
Monaco
Montenegro
Morocco
Netherlands
Norway
Poland

## Couverture géographique

---

Country
Portugal
Romania
Senegal
Serbia
Slovakia
Slovenia
Spain
Sweden
Switzerland
Togo
Tunisia
Turkey
United Kingdom

Toshiba se réserve le droit de modifier régulièrement cette liste.

La liste la plus à jour se trouve dans la dernière garantie limitée Toshiba à l'adresse :

[www.toshiba-europe.com/services](http://www.toshiba-europe.com/services)

Revision 1.6 / 2012-01